



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 69061

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation dramatique de certains éleveurs ovins et renouvelle les termes de sa question écrite n° 63839 du 9 juillet 2001. A quelques jours du conseil des ministres européens de l'agriculture, des amendements sur le projet de réforme de l'organisation commune du marché ovin de la commission ont été adoptés le 25 octobre dernier par le Parlement européen. Il a été proposé par exemple d'augmenter la prime fixe par brebis à 30 euros au lieu des 21 euros proposés par le projet initial de la commission, de fixer la prime supplémentaire en faveur des éleveurs des zones défavorisées à 9 euros au lieu de 7 euros et de mettre en place des paiements supplémentaires par Etat membre en faveur de l'environnement et des démarches qualité. En effet, l'élevage ovin, tout en jouant un rôle indispensable dans l'aménagement du territoire aussi bien d'un point de vue environnemental qu'économique, est la production dont le revenu est l'un des plus faibles des productions agricoles. Par conséquent, il lui demande donc s'il s'appuiera sur ce rapport parlementaire afin de défendre les intérêts des éleveurs ovins et caprins français lors du conseil des ministres européens des 19 et 20 novembre prochains.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69061

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6549